



AVA ASSURANCES

SPÉCIALISTE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

des professionnels

DES CONTRATS ADAPTÉS

aux collaborateurs d'entreprise en déplacement professionnel, détachement ou expatriation dans le monde entier.

AUX GARANTIES ESSENTIELLES



**ASSISTANCE
RAPATRIEMENT**



**FRAIS
MÉDICAUX**



**RESPONSABILITÉ
CIVILE**



**INDIVIDUELLE
ACCIDENT**



BAGAGES



**INCIDENT
VOYAGE**

LORSQUE UNE ENTREPRISE ENVOIE UN COLLABORATEUR À L'ÉTRANGER, ELLE EST RESPONSABLE DE **SA SANTÉ** ET DE **SA SÉCURITÉ**. CELA S'APPELLE LE « **DUTY OF CARE** » ET IL ENGAGE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DU DIRIGEANT.

Les risques liés à la mobilité internationale des collaborateurs sont nombreux :



ACCIDENT OU MALADIE

Nécessitant une **prise en charge médicale**, une **hospitalisation**, voire un **rapatriement sanitaire**.

Les frais médicaux à l'étranger sont bien souvent **plus élevés** qu'en France et faiblement pris en charge par le régime de frais de santé (Sécurité Sociale et complémentaire).

Au-delà de l'aspect financier, il en va de la **sécurité** et de la **santé** du salarié.



L'assuré accède au meilleur réseau de soins (hôpital international, médecin spécialiste...) en contactant l'assistance 24h/24.



PERTE DE BAGAGE

La perte d'un bagage peut **perturber le bon déroulement** d'un déplacement professionnel, surtout s'il s'agit d'effets personnels ou d'un ordinateur portable.

Il en va de même pour les **incidents de voyage**, tel qu'un retard d'avion qui peut obliger le collaborateur à modifier son itinéraire et son planning.



Ces événements doivent être pris en charge afin d'indemniser l'assuré et rendre la poursuite de sa mission plus sereine.



DOMMAGES AUX TIERS

À l'étranger, en cas de dommages corporels ou matériels engageant la responsabilité civile du collaborateur, les montants peuvent être **extrêmement importants**.



Il est recommandé de vérifier si le contrat Responsabilité Civile de l'entreprise couvre bien les dommages en dehors de la France ou si elle doit souscrire une assurance spécifique.



DÉCÈS OU INVALIDITÉ

En cas d'accident à l'étranger, le contrat de prévoyance de l'entreprise intègre-t-il le versement d'indemnités au collaborateur ou à ses ayants droit à la suite d'un décès ou d'une invalidité.



Le capital accident définit à l'adhésion peut être fixé selon le profil de l'assuré (dirigeants, commerciaux...).



ANNULATION DE VOYAGE

En cas de survenance d'un événement grave empêchant le départ du collaborateur (maladie, accident...), l'entreprise supportera **les frais d'annulation** (billet d'avion, hôtel...).



Le contrat rembourse les frais d'annulation facturés par le voyageur et restant à la charge de l'entreprise.



RISQUES GÉOPOLITIQUES

Les risques sont **divers** comme l'enlèvement, le kidnapping-rançon, les troubles politiques, les conflits armés, les attaques terroristes, etc. sans oublier les risques sanitaires : épidémie, SRAS...



L'assureur organise l'évacuation du pays ou l'intervention de consultant spécialiste en gestion de crise.

AVA CONÇOIT DES OFFRES **UNIKES** ET **ADAPTÉES** POUR RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS BESOINS DES SALARIÉS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE.



COURTS SÉJOURS

Pour couvrir les collaborateurs en déplacement professionnel de courte durée, l'entreprise opte pour une **adhésion individuelle** (nominative) ou une **adhésion collective** (sans dénomination). Ces contrats incluent l'Assistance, la prise en charge des frais médicaux à l'étranger et la Responsabilité Civile vie privée.

CONTRATS INDIVIDUELS

CARTE SANTÉ BUSINESS

Garanties essentielles pour un déplacement professionnel de quelques jours

À partir de

5€ / JOUR

PLAN SANTÉ BUSINESS

Package dans le cadre d'un déplacement professionnel de plusieurs mois

À partir de

95€ / MOIS

AVA MISSION

Multirisque annuelle pour couvrir un **nombre illimité** de déplacements

À partir de

62€ / AN

CONTRATS COLLECTIFS

AVA MISSION ENTREPRISE

Multirisque annuelle pour couvrir un **nombre illimité** de déplacements

À partir de

70€ / AN

Les contrats **AVA Mission** et **AVA Mission Entreprise**, en véritable multirisques, couvrent également l'**annulation de voyage**, la **perte des bagages**, le **versement d'un capital** en cas de décès ou d'invalidité et une palette de services autour de la sécurité et de la protection du collaborateur, y compris en France.

EXPATRIATION

Pour les séjours **de plus d'un an**, dans le cadre d'un détachement ou d'une expatriation, AVA propose **AVA EXPAT**, un package idéal pour partir sereinement.

Sa formule de base inclue de l'assistance rapatriement et la prise en charge à **100% des frais médicaux** suite à accident ou maladie inopinée.

De nombreuses options sont proposées pour une offre « **À la carte** »

- › Extension de la garantie frais médicaux aux soins dentaires, à l'optique, à la maternité et aux soins préventifs
- › La Responsabilité Civile vie privée
- › Le versement d'un capital en cas d'accident et le paiement d'indemnités journalières

ET AUSSI...

- › **AVA INCOMING** pour couvrir les invités étrangers en séjour temporaire dans l'UE.
- › **AVA GROUPE** pour couvrir les groupes de plus de 15 personnes, voyageant ensemble (séminaires, voyage d'insertion, etc.)



QUI SOMMES-NOUS ?

Une équipe à votre écoute



Interlocuteur
unique à votre
écoute



Réseau
d'assistance
mondial



Sécurisé
Paiement
en ligne

Constituée d'une douzaine de collaborateurs, **AVA est une entreprise familiale et indépendante qui gère toute la vie du contrat** : conseil et information, aide à la souscription, traitement des adhésions et règlement des indemnités dues aux voyageurs.

Une gamme complète

AVA, ASSURANCE VOYAGE & ASSISTANCE, propose depuis 1981 aux étudiants, aux particuliers, aux entreprises, via un réseau de partenaires distributeurs (courtiers, mutuelles et agents voyagistes) des contrats « **clés en main** » ou « **packages** » adaptés à leurs besoins.

CHIFFRES CLÉS

38
ANS

Au service de nos partenaires

2M

D'assurés satisfaits

800

Courtiers d'assurance, mutuelles, acteurs du tourisme et professionnels de la mobilité qui nous font confiance

LES POINTS FORTS D'AVA

- › Étude des **besoins de l'entreprise**, par l'intermédiaire éventuel d'un assureur conseil
- › **Partenariat historique** avec AIG, leader mondial de l'assurance de personnes
- › **Interlocuteur unique** pour l'entreprise et le collaborateur
- › **Contrats haut de gamme**, aux garanties inégalées adaptés aux risques professionnels
- › **Couverture mondiale** y compris USA / Canada pour les expatriés
- › Solutions **sur mesure** pour une offre à la carte : cybercriminalité, risque de guerre, kidnapping,...
- › **Souscription immédiate** sur ava.fr, sans questionnaire médical préalable

PORTAIL D'INFORMATION SANTÉ - SÉCURITÉ

En partenariat avec AIG, AVA met à disposition des entreprises et de leurs collaborateurs, le site d'information AIG Travel pour accéder à une large gamme d'informations :

- › **Des guides par pays**, contenant des informations détaillées telles que la situation politique, la culture, la santé, etc.
- › La **carte des risques sanitaires** mise à jour régulièrement
- › La liste des **prestataires médicaux** (hôpital, médecin, dentiste, etc.) par destination
- › Disponible sur mobile via une **application dédiée**.

